

Envoi : 21/05/2019

Réception par le Préfet : 21/05/2019

Publication : 24/05/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-5-10-4

Séance du vendredi 17 mai 2019

PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL (OPH SAINT LOUIS HABITAT)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-9-10-16 du 6 octobre 2017 relative à la reconduction de la convention de mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-10-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'habitat,
- VU la convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux signée le 8 décembre 2017 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole

de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 3 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'aide accordée à l'OPH SAINT-LOUIS HABITAT au titre de la réhabilitation thermique de 129 logements sis 2 à 12 place de la Gare et 1 à 4 place Mermoz à SAINT-LOUIS, pour un montant de 341 850 € versé en deux fois, soit 2 650 € par logement ;
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 ;
- Approuve la convention à conclure avec l'OPH SAINT-LOUIS HABITAT, jointe en annexe à la présente délibération, fixant notamment la teneur des travaux de réhabilitation thermique subventionnés, le montant de la subvention départementale et ses modalités de versements pour l'opération de réhabilitation thermique précitée ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité